Trente-neuvième année. — N° 292. Un numéro : *dix centimes.* Mardi 14 Décembre 1880.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Fléchier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
13 Décembre 1880.

Chronique générale.

Nous sommes presque à la veille des élections municipales et on ne semble pas s'en douter, parmi les conservateurs du moins ; mais, dans certains milieux, c'est bien différent, on se réunit ; à Paris surtout, on s'organise pour être prêts *en tout état de choses*. Cet exemple n'est pas de ceux que nous devrions négliger.

Le gouvernement, lui aussi, et le Palais-Bourbon se préoccupent des élections municipales. L'idée de dissoudre les cercles catholiques d'ouvriers s'y rattache directement. Et c'est à cause de cette connexité qu'une décision générale n'a point encore été prise à ce sujet.

Les uns soutiennent que les cercles ouvriers n'existant guère que dans les villes d'une certaine importance, il serait habile de les disperser afin de donner des gages à la démocratie urbaine et de rallier ses voix aux candidats de l'opportunisme et du gouvernement. Les autres pensent que ce calcul ne serait pas couronné partout de succès, et, en conséquence, ils émettent l'avis qu'il faudrait laisser aux préfets l'initiative en cette matière. Ces fonctionnaires seraient autorisés à dissoudre les cercles partout où ils le jugeraient utile, mais il n'y aurait pas de mesure d'ensemble.

On dit également — je ne saurais trop appeler sur ce bruit de source officieuse l'attention de vos amis — que la question des congrégations de femmes, toujours en suspens, pourrait bien être résolue aussitôt après les élections municipales et suivant ce que sera le résultat de celles-ci. En d'autres termes, on n'aurait pas osé, avant ces élections, disperser des communautés qui rendent d'immenses services dans d'innombrables communes ; l'épreuve du scrutin franchie, les conseils renouvelés dans le sens radical, on se sentirait tout à fait à l'aise.

***

En attendant que M. Cazot obtienne la suspension de l'inamovibilité de la magistrature, il continue avec une infatigable ardeur l'épuration des magistrats.

Le *Journal officiel* a publié hier un nouveau mouvement judiciaire, qui comprend la mise à la retraite d'un juge, la démission d'un autre et la révocation de deux procureurs de la République, et d'un substitut dont nous avons déjà annoncé la démission.

Le même décret atteint 78 justices de paix. On y compte la démission d'un juge, la révocation de 3 et de 7 suppléants ; la démission de 5 juges et de 13 suppléants.

***

Nous apprenons de source certaine, dit l'*Univers*, que quelques préfets se montreraient très-inquiets des poursuites dirigées contre eux au sujet des expulsions auxquelles ils ont pris part.

Bien que M. Constans leur ait déclaré, dans une circulaire confidentielle, qu'ils n'avaient rien à craindre, et qu'ils n'avaient qu'à s'abriter derrière la responsabilité ministérielle, il n'en est pas moins vrai que ces assurances ne les ont nullement convaincus.

On ajoute que la question préalable opposée à la demande de M. de Gavardie a été arrêtée entre les groupes de la gauche, afin d'empêcher la retraite de M. Constans, retraite qui eût laissé les préfets aux prises avec les tribunaux.

La retraite de M. Constans, de même que la fin du régime que nous subissons, n'est qu'une affaire de temps, et la responsabilité de MM. les crocheteurs n'en demeurera pas moins entière lorsque l'heure de la justice et du droit sonnera.

***

Certaines révélations faites avant-hier viennent de prouver que M. Gambetta avait envoyé 5,000 francs à M. Rochefort au moment où il était à Sidney. D'autres députés s'étaient également joints à M. Gambetta pour parfaire une somme de 10,000 francs. On connaît aujourd'hui l'ingratitude de M. Rochefort. Elle est du reste proverbiale.

***

Les poursuites dont il a été question contre M. de Charette et le *Gaulois* sont abandonnées.

***

Le bruit court qu'une des frégates qui faisaient partie de l'escadre devant Dulcigno, la *Reine-Blanche*, a reçu l'ordre de se rendre au Pirée, au lieu de rentrer au port de Toulon.

Que va faire ce navire dans les eaux grecques ? La Grèce a-t-elle obtenu de M. Gambetta une mission maritime à la place de la mission militaire qui a échoué ? Il serait bon que l'amiral Cloué fût interrogé à la Chambre sur les raisons qui ont déterminé l'envoi de cette frégate au Pirée.

***

Mme Thiers a succombé samedi, à onze heures dix minutes du soir, aux suites de la maladie qu'elle avait contractée, il y a trois mois, à Saint-Germain, lors de l'inauguration de la statue du premier Président de la nouvelle République.

Jusqu'à six heures, les familiers de la maison avaient été admis au chevet de la malade.

Vers sept heures, le mal prit un caractère plus alarmant encore.

La malade perdit connaissance, et à onze heures dix minutes, ainsi que nous l'avons dit, elle rendait le dernier soupir entre les bras de Mlle Dosne, sa sœur, et de ses femmes de chambre.

Au moment où l'amiral Pothuau, qui reçut le premier la nouvelle, arrivait place Saint-Georges, un fidèle serviteur de M. Thiers montait un crucifix dans la chambre de la morte.

Mme Thiers avait environ cinquante-huit ans.

Ses obsèques auront lieu demain mardi, en l'église Notre-Dame-de-Lorette.

***

Une belle histoire est celle du serrurier qui a crocheté les serrures des Jésuites de La Louvesc (Ardèche). Ces religieux présidaient au pèlerinage dont La Louvesc est le but et le lieu. La commune n'existait que par les pèlerins ; la misère y devient menaçante.

Les habitants de La Louvesc ont résolu de punir le complice de ceux qui les ont appauvris. Ce serrurier, depuis le 30 juin, n'a reçu aucune commande ; son atelier était autrefois assez prospère ; sa recette aurait été dans ces deux derniers mois de *quarante centimes*.

Il devra donc se borner au crochetage gouvernemental pour tout profit ; mais en ce moment, c'est une industrie qui chôme, faute d'occasions. Il n'y a plus de serrures religieuses à crocheter. On n'en est pas encore aux serrures bourgeoises ; mais ce n'est qu'une question de patience : on y viendra.

MANIFESTE
Du groupe de l'Appel au peuple.

Voici le Manifeste dont nous avons parlé samedi et qui a paru en même temps que le premier numéro du *Napoléon*, organe officiel du prince Jérôme :

« L'état de l'opinion et des esprits paraît rendre nécessaire une manifestation indiquant les directions politiques du groupe de l'Appel au peuple.

» Après le 4 Septembre, des élections avaient lieu, le 8 février 1871. Le pays ne se croyait pas appelé à nommer une Constituante, mais seulement à déléguer des négociateurs de la paix.

» L'Assemblée nationale s'attribua néanmoins, non sans contestation, le pouvoir constituant ; et après une tentative infructueuse de restauration monarchique, édicta

---

3

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU REBOUTEUR

(Suite.)

CHAPITRE II.

L'aumône de la mer.

Un poète a dit :

Le plaisir rend l'âme si bonne.

Il en est de même aussi quant au travail et quant au danger.

Rien de bon, rien de charitable comme le marin, comme le pêcheur.

A chaque retour de la flottille villervilloise, aussitôt que les vingt-cinq ou trente barques se sont échouées dans le remous du flot qui s'en va, les femmes et les enfants des pêcheurs dégringolent du haut de la falaise, afin d'accourir plus vivement à leur rencontre. Puis, un instant plus tard, toute cette joyeuse bande remonte vers le village, avec toutes sortes de mannes et de corbillons remplis du produit de la pêche.

A l'entrée du chemin creux, sur l'espèce de parapet gazonné qui s'allonge du côté de la grève, quelques pauvres gens sont venus s'asseoir : vieillards, infirmes, veuves, orphelins, convalescents.

Devant chacun d'eux, sur la margelle caillouteuse du chemin, un panier, une marmite, un plat, quelque chose d'ouvert et de vide qui semble attendre et comme demander qu'on le remplisse.

Ce ne sont ni des mendiants ni des étrangers qui sont là, ce sont des gens du pays, de braves gens auxquels l'âge ou la maladie ne permet plus le travail.

Ils ne demandent rien, ils ne disent rien... ils attendent avec une sorte de dignité calme et souriante... ils sont là, et voilà tout.

En passant, sans se faire prier, sans parler non plus, simplement, gravement, comme un impôt convenu, comme une dette acceptée, chaque pêcheur donne une poignée de crevettes, ou bien quelques poissons.

C'est la dîme du travailleur à celui qui ne peut pas travailler, c'est la part du bon Dieu, c'est l'aumône de la mer.

Ce jour-là, Nicolas Leday était venu prendre sa place au talus du chemin creux.

Sur ses genoux une grande écuelle de faïence, bleuâtre en dedans, brune en dehors.

— Pour certain, lui disait sa voisine de gauche, vous allez avoir une fameuse matelote, mon vieux père Leday. Tout un chacun vous aime, vous estime... et c'est méritoire vraiment de n'avoir recours à l'aumône de la mer qu'à soixante-dix-sept ans passés, quasiment soixante-dix-huit.

— Eh ! eh ! ripostait-il gaiement, si ce n'était que l'âge, vous ne me verriez pas encore ici. J'aime mieux donner que recevoir.

— Il n'y a pas d'affront, dit la vieille, alors surtout qu'on relève d'une aussi dure maladie.

— Bien dure en effet, et surtout bien longue. Ah ! sans le docteur Cauvain...

— Un savant fini ! un fameux médecin que ce docteur Jean !

— Mieux encore que cela, les enfants ! un généreux homme, et bon comme le bon Dieu. Non-seulement il m'a sauvé la vie, mais encore il m'a donné...

— Quoi donc ? questionna le voisin de droite, qui était un envieux.

— Rien... rien, balbutia le père Leday, qui se sentit devenir tout rouge. Je voulais dire tant seulement que, par excès d'intérêt pour son malade, il m'avait défendu de sortir encore.

— T'aurais peut-être mieux fait d'obéir, dit l'envieux, qui était en même temps un jaloux, redoutant très-fort que cette nouvelle concurrence ne vînt diminuer sa part.

— Bah ! fit la voisine ; du moment qu'il n'avait rien promis.

— Si fait ! ne put se défendre d'avouer le bonhomme aux crabes. Oh ! si fait, j'avais même juré...

— Et tu manques à ton serment ! se récria le jaloux, prends garde, père Leday... m'est avis que ça pourrait te porter malheur.

— Allons donc ! j'en serai quitte pour un petit pèlerinage à Notre-Dame-de-Grâce, et...

— Ah ! dit quelqu'un, voici qu'on débarque.

Tous les yeux se portèrent aussitôt vers la grève.

Les canots accostaient facilement, car la mer était très-douce. Les pêcheurs s'avancèrent, jambes nues, dans le flot presque muet. Les femmes et les enfants s'élancèrent à leur rencontre avec de grands cris joyeux. Il y eut force embrassades, une mêlée vraiment touchante. Puis les deux bandes, cordialement réunies, se mirent en route vers le village. Sous leurs pieds, un beau sable jaune comme de l'or ; derrière eux, une mer calme et verte, d'où s'élevait un harmonieux murmure ; sur leurs têtes, un ciel azuré, dans lequel planaient çà et là quelques petits nuages blancs comme neige vers l'est, mais déjà, vers l'ouest, rosés par les feux du soleil couchant. Une délicieuse soirée d'avril.

Sur le talus du chemin creux, chacun des compétiteurs à l'aumône de la mer venait de donner un dernier coup de main, celui-ci à son corbillon, celui-là à sa sébile. Puis il s'était fait un grand silence.

Au milieu de ce silence on entendit tout à coup le galop d'un cheval.

la Constitution républicaine du 25 février 1875.

» En face de cette Constitution, quelle est en droit la situation de la dynastie des Napoléons représentée, depuis la mort glorieuse du Prince impérial, d'après le sénatus-consulte et le plébiscite de 1870, par le prince Napoléon? La République a la possession du pouvoir, mais il lui manque la légitimité que peut seul donner à une institution politique le vote direct préalable et ratificateur de la nation.

» La République est donc un fait que nous subissons, mais auquel nous opposons le droit imprescriptible de la souveraineté nationale.

» Devant le fait républicain, reste entier le droit plébiscitaire du prince héritier de la dynastie, droit qu'aucun plébiscite n'a infirmé. Pour que ce droit soit renoué, que faut-il et que voulons-nous? La manifestation directe de la volonté nationale par voie d'appel au peuple.

» L'Appel au peuple fut et reste notre drapeau; il est le seul qui puisse réunir sans apostasie et sans déshonneur tous les partis.

» L'Appel au peuple sera notre but; la révision de la Constitution par la mise en œuvre de l'article 8 sera notre moyen.

» Le premier Consul édifia son autorité sur les ruines du Directoire. Le prince Louis-Napoléon rétablit la sienne sur les impuissances de la République de 1848.

» Le gouvernement actuel ne donne au pays ni la sécurité nécessaire, ni la liberté promise. Il violait récemment l'une et l'autre par des actes dont la légalité elle-même ne prouverait pas l'opportunité et ne justifierait pas la violence.

» L'autorité et la liberté, dont la pondération constitue l'ordre public, font place à l'arbitraire. L'opinion, en apparence résignée et affaissée, ne saurait tarder à se réfugier dans des institutions deux fois éprouvées, qui garantissent, en même temps que la paix civile, les conquêtes de la Révolution.

» Si l'Appel au peuple nous est refusé, stipulant toujours au nom de la souveraineté nationale, nous demanderons à la République de rentrer dans la vérité de ses principes par la réforme de sa Constitution.

» En attendant, quelle sera, dans ses manifestations diverses, la conduite du parti national de l'Appel au peuple? Son passé sera la règle de l'avenir.

» Au point de vue de la politique extérieure, son objectif sera la paix.

» A l'intérieur, il défendra ces trois forces sociales qui s'appellent la Religion, la Justice, l'Armée.

» Les lois et la morale humaine ne suffisent pas pour la conduite des peuples.

» Aux religions, nous laisserons les larges horizons de la liberté absolue des consciences et des cultes, réservant à l'Etat les droits inscrits dans le Concordat, dont l'observation mesurée avait assuré jusqu'ici la sécurité religieuse et la paix civile.

» La magistrature doit être absolument indépendante, ce qui n'exclut pas des réformes, telles que l'extension des compétences, un bon mode de recrutement, l'abaissement et la révision des frais de justice.

» L'armée doit rester une force essentiellement nationale, hiérarchisée d'après le mérite et les services, abritée contre l'action dissolvante de la politique.

» Le service militaire doit être réglé de façon à sauvegarder à la fois la sûreté de la patrie et les intérêts des familles.

» L'instruction publique à tous les degrés doit être développée.

» Les nécessités temporaires qui, au sortir de la Révolution, appelaient le monopole de l'Université, n'existent plus.

» C'est au souffle de la liberté que doit désormais grandir et progresser l'enseignement public sous le contrôle équitable de l'Etat.

» Dans l'ordre administratif, les conseils généraux et les conseils municipaux recevront toute l'extension d'attributions compatible avec le respect de l'unité nationale;

» Dans l'ordre économique, l'Etat ne se substituera à l'initiative collective ou individuelle des citoyens que pour ce qu'elle ne pourrait pas réaliser;

» Dans l'ordre financier, notre but sera de réduire les dépenses publiques et les charges des contribuables;

» De réviser l'impôt direct dans le sens d'une répartition plus proportionnelle et plus juste;

» De réviser les impôts indirects dans le sens de la suppreseion ou de la diminution de ceux qui blessent le principe de la proportionnalité et de ceux qui grèvent les classes laborieuses et pauvres;

» De réformer les uns et les autres, en ne perdant jamais de vue l'intérêt des populations agricoles.

» Telles sont les doctrines, tels sont les principes, telles sont les aspirations du groupe de l'Appel au peuple. Ses représentants sont convaincus que, par cette déclaration, ils restent dans le sentiment de leurs mandataires et dans la vérité de la tradition napoléonienne. »

Etranger.

La défense des Dardanelles. — Une dépêche particulière de Constantinople annonce que des milliers de soldats sont occupés à des travaux en terre qui s'élèvent sur les hauteurs du détroit.

Ces travaux auront un armement formidable qui rendront impossible le passage des Dardanelles pour les plus forts cuirassés.

Des torpilles ont été immergées dans toute la longueur du détroit et des fils les mettent en communication avec des batteries établies sur le rivage.

Chronique militaire.

LES PROFESSEURS MILITAIRES.

Jusqu'à ces derniers temps, il était d'usage de recruter par voie de concours les officiers employés comme professeurs adjoints dans les principales Ecoles militaires. On trouvait, à ce procédé, d'incontestables garanties au double point de vue pédagogique et professionnel.

Mais l'armée est pleine de gens qui ont horreur des concours. Habitués à ne rien tenir que de la faveur du maître, ils ne conçoivent ni ne supportent qu'un officier puisse se faire une position par son seul mérite et conquérir, sans protections, des grades que l'on doit, le plus souvent, à des circonstances heureuses, au hasard ou à l'intervention de personnages influents.

Les adversaires des concours invoquent contre lui des arguments exclusivement militaires. On peut, disent-ils, posséder à fond l'histoire, la géographie, la topographie, la fortification, la balistique, les mathématiques, et n'en être pas moins un piètre soldat. D'aucuns même ne se font point faute d'insinuer tout haut et d'affirmer tout bas que les facultés intellectuelles ne se développent qu'au détriment des aptitudes militaires proprement dites.

C'est une thèse particulièrement chère à la foule des paresseux et des ignorants. Nous ne sommes point forts en x, disent-ils; nous ne pouvons rédiger de savantes tartines, ni faire de beaux discours; mais, donnez-nous un escadron, ou une compagnie, ou une batterie, et vous verrez quel emploi nous en saurons faire... sur le champ de bataille.

Comme il n'y a ordinairement point, à portée, des champs de bataille ni d'ennemis sur lesquels ces vantards puissent, séance tenante, fournir la preuve de leurs prétendues aptitudes, on est obligé de les croire sur parole, et on les croit trop souvent. Et puis, ces fanfaronnades ont ceci de commode qu'elles ne gênent personne, chacun pouvant s'en passer la fantaisie chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Il est moins aisé, j'en conviens, de subir les épreuves d'un concours, de faire des compositions écrites, de répondre à un examen oral. Mais de ce qu'on a résolu victorieusement ces difficultés intellectuelles, je ne vois pas qu'il en résulte forcément qu'on soit maladroit, ou de santé ou faible, doué d'aptitudes militaires médiocres. Je ne sache pas qu'on ait encore prouvé que les ignorants et les imbéciles ont seuls le privilége de faire de bons soldats.

Tant qu'on n'aura pas prouvé cela, nous persisterons à penser qu'un homme instruit vaut mieux qu'un pauvre d'esprit, qu'un professeur ayant fait ses preuves vaut mieux qu'un professeur ne possédant d'autre titre que l'investiture ministérielle.

C'est pourquoi nous restons partisans des concours, bien que le ministre de la guerre les ait supprimés tout récemment.

Nous concédons cependant que l'aptitude militaire doit entrer en ligne de compte, surtout pour l'Ecole supérieure de guerre, dont les élèves sont des officiers d'un certain âge. Mais voici comment nous comprenons qu'on fasse intervenir cette aptitude.

Que le ministre prescrive aux inspecteurs généraux de dresser, chaque année, la liste des officiers possédant l'aptitude professionnelle requise pour être employés dans les Ecoles militaires. Cette aptitude, les inspecteurs la jugeront en toute indépendance, au seul point de vue militaire, en tenant compte de la santé, de l'âge, du caractère, de la conduite, de la tenue des concurrents, toutes choses qui constituent « l'aptitude professionnelle » et ne peuvent, en effet, se coter par *a* plus *b*. Que l'inspecteur indique en même temps l'Ecole, la branche d'enseignement auxquelles chaque candidat est le plus apte.

On obtiendra de la sorte une pépinière d'hommes aptes aux fonctions pour lesquelles ils seront proposés. Au point de vue militaire, tous sont bons; on peut choisir dans le tas qui on voudra.

Cette première sélection effectuée, il reste à constater les aptitudes spéciales, celles qui sont du domaine de l'instruction proprement dite, de la science pure, si l'on veut. C'est pour celles-ci que nous demandons le concours.

Nous le demandons dans l'intérêt des professeurs et dans celui des élèves: dans l'intérêt des professeurs, pour que les officiers les plus méritants obtiennent de préférence des places bien distribuées, dans de bonnes villes de garnison, à Paris, pour la plupart; dans l'intérêt des élèves, pour que leur instruction soit confiée aux officiers les plus capables, ce qui contribuerait à relever le niveau, trop abaissé, des connaissances militaires.

Aujourd'hui, on fait bien des propositions pour les Ecoles militaires à l'inspection générale. Mais on les fait en trop petit nombre, et personne n'en tient compte. Quand un emploi devient vacant dans une Ecole, les bureaux de la guerre se gardent bien de consulter la liste des propositions établies à l'inspection générale; ils nomment l'officier, proposé ou non, qui est le plus chaudement recommandé.

Ces procédés sont déplorables. Ils auront pour conséquence naturelle de détruire, avant longtemps, dans l'armée, l'émulation et le goût du travail.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 décembre.

Le marché est dans des dispositions excellentes. Les meilleurs cours cotés sont ceux de la fin de la séance. C'est ainsi que notre 5 0/0 s'élève de 119.30 à 119.42 1/2. Nous sommes à plus de 50 centimes au-dessus du dernier cours de compensation. Les primes vendues commencent à être débordées et il peut en résulter une vive impulsion dans le sens de la hausse.

Les fonds étrangers sont bien tenus sous l'influence de l'animation des marchés allemands. On s'arrête à 88.30 sur l'Italien et à 75.25 sur le Florin d'Autriche. Le Turc est à 13.15. Une note officielle de l'ambassade ottomane semble donner une sorte de consécration au syndicat qui vient de se constituer entre plusieurs de nos sociétés financières. Nous avons à examiner attentivement cette question avant de conseiller à nos lecteurs d'opérer, comme on les y invite, le dépôt de leurs titres.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous donnerons demain un compte rendu de la soirée musicale qui nous a été offerte vendredi par l'orchestre de l'Association artistique d'Angers.

CLASSE DE 1879.

Sursis de départ. — On avait annoncé que les jeunes gens de la classe de 1879 affectés par leur numéro de tirage au sort ou par voie de permutation à l'infanterie et à l'artillerie de marine seraient mis en route le 10 décembre. Le ministre de la guerre vient de leur accorder un sursis de départ jusqu'au 25 décembre.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Sur le projet de loi de M. Marion pour établir l'impôt sur le revenu, rejeté par 217 voix contre 132:

A voté *pour*: M. Maillé;

Ont voté *contre*: MM. Berger, comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland; — Mgr Freppel.

N'ont *pas voté*: MM. Benoist, Janvier de la Motte.

Voici quel a été le vote des députés d'Indre-et-Loire:

MM. Joubert et Rivière ont voté *pour*;

M. Belle a voté *contre*;

M. Wilson s'est prudemment *abstenu*.

— Qu'est-ce que cela? fit le bonhomme aux crabes en dressant une oreille inquiète.

— Eh! répondit quelqu'un, c'est le docteur Cauvain qui nous arrive par la grève... il entre dans le chemin... le voici.

Déjà le père Leday était debout; déjà, tremblant d'être pris en flagrant délit, il s'élançait à toutes jambes vers la maisonnette.

— Vite! criait le jaloux, enchanté de l'aventure... alerte! alerte, mon vieux... qu'il ne te voie pas... sauve-toi vite!

Le père Leday ne demandait pas mieux. En dépit de son âge, en dépit de sa faiblesse, il courait. Mieux encore, afin de couper au plus court, il tenta d'escalader l'escarpement de la falaise.

Par malheur, une touffe d'herbe céda sous ses pieds impatients. Il tomba de quinze pieds de hauteur; il roula, tout meurtri, parmi les pierres du chemin.

Mais comme on venait d'accourir à son aide, comme le cheval n'était plus qu'à deux pas, il eut le suprême élan du désespoir, il voulut se relever.

Avec un cri de douleur, dont tressaillit chacun de ceux qui l'entendirent, il retomba.

Le terrible docteur s'était arrêté, venait de sauter à terre. Il écarta brusquement ceux qui lui masquaient le blessé, il se pencha vers lui.

— Toi!... c'est toi!... dehors!... malgré ma défense... aussi, patatras!... c'est bien fait... très-bien fait... j'en suis content... vieille bête!

Puis tout à coup, sur un tout autre ton:

— Ah! le pauvre vieux... il a la jambe cassée.

CHAPITRE III.

Préjugé de paysan.

Une heure plus tard, l'intérieur de la maisonnette présentait un navrant spectacle.

Sur le seuil de la porte, toute grande ouverte, les derniers rayons du soleil couchant éclairaient les figures curieuses de quelques villageois immobiles, allongeant le cou pour mieux voir, les yeux écarquillés, la bouche béante.

A l'intérieur tout était déjà sombre, sauf un seul point lumineux: la lueur rougeâtre d'une mince chandelle, tenue par la petite Césarine, pâle comme une morte et le visage tout ruisselant de larmes, au-dessus du grabat sur lequel était étendu le vieillard. D'un regard rempli d'angoisses, il suivait les mouvements du docteur, penché vers sa pauvre vieille jambe, mise à nu, dont il examinait la fracture. Quelques instants encore, et l'arrêt de la science allait être prononcé.

La lumière, qui tremblait aux mains de l'enfant, faisait principalement ressortir, au milieu d'une sorte de clair-obscur, le crâne chauve et luisant du médecin... le visage effaré du patient, sur lequel passaient de temps en temps des crispations douloureuses... les formes indécises de quelques amis, diversement groupés autour du grabat... un vieux crucifix de cuivre accroché à la muraille, et, plus loin, parmi la vaisselle et la dinanderie, quelques fauves reflets qui semblaient autant d'yeux allumés dans les ténèbres.

Un émule de Rembrandt eût aimé ce tableau.

Le silence était profond. Parfois un sanglot s'élevait de la ruelle, où les deux petits garçons se tenaient agenouillés. Leur sœur leur avait dit de prier, ils priaient.

— Allons! allons! dit enfin le docteur... ça ne sera rien... Nous raccommoderons ça demain matin.

— C'est donc bien cassé, bien cassé?

— Non, mal. La fracture est compliquée. D'ailleurs, à cet âge-là... Tiens! père Leday, si tu m'en crois, décidément nous te ferons transporter à l'hôpital.

— A l'hôpital! mais il faudra donc me la couper, ma jambe?

— Je ne dis pas ça. Mais enfin... tu connais l'hôpital de Honfleur... on y est très-bien soigné, et gratis. Ne t'inquiète pas des enfants; j'y pourvoirai. Veux-tu?

(*A suivre.*) CHARLES DESLYS.

La *Société bibliographique*, œuvre des bons livres, a établi cette année, à la foire de Saumur, un dépôt de ses livres, brochures et almanachs.

Les conservateurs ne négligeront pas ce moyen si facile de répandre autour d'eux des idées saines, dans un temps où la presse impie et anti-sociale fait tant de ravages.

Le prix moyen des brochures est de 25 centimes; le dépôt est ouvert en face la rue du Palais-de-Justice. Dernière semaine.

Cadavre découvert. — Etienne Cesbron et François Leduc, pêcheurs, demeurant au village des Lomblas, levaient leurs filets qu'ils avaient tendu dans la Loire, quand tout à coup ils aperçurent un cadavre descendant le fil de l'eau. Ils l'arrêtèrent, et, l'ayant retiré de l'eau en présence de nombreux témoins, ils avertirent l'autorité de leur découverte. Procès-verbal fut dressé. Ce cadavre, au dire des constatations légales, paraît avoir séjourné huit mois dans l'eau, il était presque en complète décomposition. — Y a-t-il crime? Y a-t-il suicide? Et quel est cet homme? (*Patriote.*)

Vendredi dernier, 10 décembre, à midi et quelques minutes, le R. P. abbé de Bellefontaine (Maine-et-Loire) et ses Trappistes se sont présentés à la porte de leur couvent, dans lequel ils sont entrés par la brèche même qui avait été pratiquée au moment de l'expulsion.

Le couvent était libre. Les Pères en ont repris possession. La troupe était partie à midi précis. Pas un scellé n'a été trouvé sur le monastère; ils avaient été enlevés par ceux mêmes qui les avaient posés.

Le gouvernement, honteux et confus, a-t-il juré, du moins, qu'on ne l'y prendrait plus?

UN PAS DANS LA SCIENCE.

La grande préoccupation de MM. les ingénieurs des Compagnies de chemins de fer est de rechercher un moyen, un remède, dirons-nous, pour prévenir les nombreux accidents qui se produisent si fréquemment aux passages à niveau. Presque chaque jour, on a quelque nouveau malheur à enregistrer. Et comment pourrait-il en être autrement? La garde des passages à niveau est presque toujours confiée à des femmes à qui les préoccupations de la famille et les soins du ménage font souvent oublier l'heure à laquelle passent les trains. Partout, point de barrières fermées et liberté pour les voyageurs de traverser la voie, au risque de se faire broyer par la machine qui n'est qu'à quelques centaines de mètres. C'est donc avec le souci de la sécurité publique que chacun se mit à la recherche d'un appareil pouvant, tout à la fois, interdire au public le passage de la voie et avertir le garde-barrières.

Nous sommes heureux de dire ici que ce problème a été résolu, non par des étrangers, ce qui arrive trop souvent, mais par des ingénieurs français, MM. Leblanc et Loiseau, 57, rue Fontaine-au-Roi, Paris.

Ces messieurs, à force de recherches et d'études, sont parvenus à trouver, à confectionner un appareil électrique automatique, manœuvré par le train lui-même, appareil qui, une fois placé, ne peut se déranger ni être détérioré par les intempéries des saisons.

Hier, nous avons assisté aux expériences faites avec cet appareil, appelé *Protecteur des passages à niveau.*

Cet appareil est posé sur le passage à niveau n° 293, levée du Cher, barrière de Grammont, sur le chemin de fer de l'Etat; tout le monde peut voir fonctionner la nouvelle invention, à chaque passage de train.

Quatre pédales sont placées, deux à 900 mètres à droite du passage, et deux à 1,500 mètres à gauche; ces pédales effleurent le rail, et le train, en arrivant à cet endroit, fait baisser la pédale qui communique à un fil se rattachant aux piles qui se trouvent au passage à niveau. Pendant tout le temps que le train reste sur la pédale, rien ne bouge; mais aussitôt que la pédale est revenue à sa position normale, voici ce qui se produit au passage à niveau.

Une espèce de boîte, en forme de lanterne, posée sur une colonne, s'ouvre immédiatement et laisse entrevoir sur un fond rouge ces mots en gros caractères: DÉFENSE DE PASSER.

Cette simple découverte suffirait peut-être à démontrer que chaque passage à niveau doit être pourvu d'un appareil Leblanc et Loiseau; mais les inventeurs n'ont pas voulu en rester là:

Dès que la boîte est ouverte, une sonnerie électrique se met en mouvement et le tintamare qu'elle produit réveillerait le gardien, au cas où il se serait laissé aller au sommeil. L'oreille la plus paresseuse est forcée de s'arrêter au bruit, et le garde-barrière mis en éveil par ce carillon accourt aux barrières et les ferme. La boîte ne se referme et la sonnerie ne cesse qu'après que le train a touché l'une des deux pédales posées à l'autre extrémité.

Le même effet se reproduit au passage de tous les trains et l'appareil peut exister pendant 70 ou 80 ans sans se déranger et sans autres réparations que l'entretien des files électriques.

Un fait singulier et qui prouve l'efficacité et la nécessité de ce système, s'est passé hier en notre présence.

Le train qui arrive à Tours vers trois heures passa sur l'appareil qui fonctionna comme à tous les trains. Nous allions nous diriger vers Tours quand la boîte s'ouvrit tout à coup et la sonnerie de se mettre en mouvement avec un vacarme qui appela l'attention de la femme préposée à la garde des barrières. Affolée, n'y comprenant rien, cette pauvre femme, s'écria tout à coup: « Mais, messieurs, votre appareil est faux, aucun train ne doit passer à cette heure et cependant tout votre mécanisme est en mouvement. » — « Fermez votre barrière, lui fut-il répondu, si l'appareil fonctionne c'est qu'un train n'est pas loin. » En effet, la garde-barrière avertie ferma les barrières — et le train 2002 apparut sans que sa présence eût été signalée à la gardienne autrement que par le disque qui ouvrit la voie au train; mais déjà, au passage à niveau 293, tous les spectateurs savaient, d'après les indications de l'appareil Leblanc et Loiseau, qu'un train allait passer. Inutile donc d'insister sur les avantages de ce système. Quiconque ira voir fonctionner cet appareil emportera la conviction que toute Compagnie de chemins de fer, jalouse d'éviter les accidents, doit faire bientôt l'application de cette ingénieuse découverte. Nous reviendrons sur cette expérience, et nous dirons si, la nuit, le passage des trains est aussi bien signalé que pendant le jour. D'après les renseignements que nous avons recueillis, si l'emploi de ce système est indispensable, c'est surtout pendant la nuit. (*Indépendant d'Indre-et-Loire.*)

RÉCENTE HISTOIRE

En vieux français.

Puisqu'on élève des statues au joyeux curé de Meudon, c'est donc qu'à tout le moins son vieux style a du bon pour peindre au naturel certaines drôleries.

Le *Courrier* de la bonne ville d'Angers était de cet avis, le 25 novembre dernier, ainsi qu'on le peut voir dans le récit dont la teneur suit:

COMMENT LE SIRE ASSIOT TUMBA EN UN GRIEF EMBARRAS.

Adoncques il advint, qu'au temps où la France pâtissait en républicque étoit en la bonne ville d'Angiers ung prefect nommé Assiot.

Cettuy prefect estoit bon buveur d'eau, d'humeur froyde, bon raillard, point diseur de pâtenostres, ayant moult roulé ès provinces et aultres lieux.

Or en la ditte epocque, tormentée et agittée par rebellions, sire Assiot entreprint guerroyer contre moynes et assaillir premièrement ceux de Belle-Fontaine au pays d'Aniou.

Lors il convoqua grand renfort d'hommes d'arme, de cheval et de pied, pionniers, mareschaux, souldards, adventuriers et aultres gens nécessaires au trac des batailles, et ayant endossé son harnois de combat, lequel est de fer blanc bien net et luysant, il se départit avec toute sa troppe vers le grand moustier.

Quand les paouvres moynes sceurent que sire Assiot, lequel ils cognoissoient, s'apprestoit à les assaillir si aigrement, ils cheurent en une griefve mélancholie.

Finablement resolurent soy deffendre et commençarent à se clacquemurer bien étroitement, fermant huys et pertuys, et cuydant que oncques homme d'armes ou souldard pourait les faire yssir de leur logis.

Mais quand advint le très redoubté sire Assiot, qui fut bien truphé? les paouvres moynes.

Les gens d'armes et souldards prinrent d'assault le dit moustier, et tous les moynes au nombre de deux cent cinquante mille quatre cent dix et huit furent jectés hors et dispersés comme bande d'estourneaux.

Mais, ô la mirificque invention qui fut oncques de moyne, moynant, de moynerie!

Vecy comme ceux de Belle-Fontaine se vengearent très monasticquement de sire Assiot pour ce qu'il les avoit bien vilainement nâvrés.

Lesdits moynes lairrèrent en leur moustiers toutes leurs bestes au nombre de six mille neuf cent soixante dix et neuf — tant bestes à laine que bestes à cornes et de surcroît trois cents gorrets de lait, sans compter quatre cents chapons et six cent vingt et sept poulets.

Qui fut bien empestré de toutes ces bestes après son triumphe? — Sire Assiot, pour ce que ne guerroyant que pour la gloire et mie pour son proufict il avoit grand paour qu'il lui advint meschieft si les dites bestes venoient à périr de mâle mort — et pour ce que, d'abundant, il est mesnaigier de son bien.

Vécy premièrement comme il se depestra: — Il fait besoigner les hommes d'armes et souldards après les bestes des moynes, si que l'on veit bons souldards panser bœufs, esmoucher veaux, traire vaches, ayder génisses et faire aultres travaux champestres, spectacle bien horrifique, pour ce que point n'est ce besongne de souldards.

Or advint que les dits souldards se départirent à pourchasser aultres moynes (car il y en avait grande année) et que sire Assiot demoura seul avec les bestes.

Il tumba en grand poine et treuvant trop grief labeur de besongner après toutes ces mauldites bestes il cuida les vendre et par honnesteté rendre l'argent aux moynes.

Mais las! point ne treuva un seul achapteur pour ce que ces bestes étoient bestes de moynes et que moynes reviennent touiours.

Lors print un grand desseing et depescha ung de ses conseillers devers le chef des moynes pour que cettuy chef le depestrât, envoyant dizaine ou deux de moynes besongner au moustier.

Cettuy chef, qui est ung glorieux abbé, respondit canonicquement que oncques n'irait, si fût ce qu'ils y aillent tous — ce qui est une belle response de moyne.

Vécy donc, de rechief, sire Assiot avec toutes ses bestes et en grande désespérance veu que, par l'effet de la loy procréatrice de nature, le numbre des dites bestes augmentoit chacun iour.

Lors, dans un si grief embarras, que fait sire Assiot?

Le vécy qui depesche gens d'armes et souldards au pourchas des moynes emmi les champs, en logis où ils se mussent et aultres retraicts, plorant, sospirant et suppliant qu'ils rentrent ès-murs de leurs moustiers pour besongner après leurs bestes.

Mais moynes de rire comme mousches en quaresme, respondant aux souldards que sire Assiot les a fait yssir bien vilainement et d'abundant que point ne rentreront sinon tous, adjoutant qu'il se depestre avec ses bestes.

Mais depestrer ne se peut et empestré demourera et aura grand meschief à sa bourse quand moynes reviendront.

Cy n'est-il pas belle vengeance de moynes?

Publications de mariage.

Francis-Charles-René Perruchot, tapissier, de Saumur, et Julienne-Palmire Margot, couturière, de Creil (Oise).

Louis-Joseph Breton, menuisier, et Aline Autré, lingère, tous deux de Saumur.

Jean-Baptiste Joulain, champagniseur, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Eugénie-Joséphine Martin, sans profession, de Saumur.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 13 décembre 1880,

LES MOUSQUETAIRES DE LA REINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique d'HALÉVY.

Distribution. — Olivier d'Entragues, MM. Degenne; — Hector de Biron, Lambert; — le capitaine Roland, Gourdon; — Laubardemont, Larose; — Gontaud, Constant; — Créqui, Edmond; — Rohan, Preys; — Narbonne, Chrétien; — Athénaïs de Solanges, Mmes Nau; — Berthe de Simiane, Lurie; — la grande-maîtresse, Martin; — une demoiselle d'honneur, Delafaye.

Mousquetaires, gardes de la Prévôté, masques, seigneurs et dames de la cour, etc., etc.

Bureaux, **7 h. 1/2**; rideau, **8 h. 1/4.**

Faits divers.

Contravention aux lois sur la poste. — On lit dans le *Petit Marseillais*:

« La quatrième chambre correctionnelle de notre tribunal a été appelée à statuer sur une contravention aux lois sur la poste qu'il importe de signaler.

» Un habitant de notre ville ayant sa femme absente, avait jugé à propos pour lui demander de ses nouvelles, au lieu de lui écrire simplement une lettre, d'économiser un timbre de 15 centimes et de lui adresser un journal sur lequel il avait écrit à l'encre des phrases assez courtes, mais qu'il aurait beaucoup mieux fait d'enfermer dans une enveloppe.

» En effet, si, d'après une circulaire de fraîche date, il est aujourd'hui permis de souligner un article imprimé ou de le marquer d'une croix, il est en revanche formellement interdit, aux termes de la loi du 25 juin 1856, d'expédier des journaux sur le blanc desquels on aura calligraphié le moindre mot pouvant servir de correspondance. C'est pour avoir transgressé à trois reprises cette prescription que l'intéressé a été cité devant la juridiction répressive et condamné à trois amendes de 150 fr. chacune. »

***

L'*Indépendance bretonne* raconte le fait horrible de deux enfants dévorés par un porc, à Châtelaudren (Côtes-du-Nord).

La femme Montord, fermière près de cette ville, s'était absentée un moment de sa maison, pour vaquer à divers travaux, laissant ses deux jeunes enfants endormis dans un petit lit, au rez-de-chaussée.

Quand elle revint, un horrible spectacle se présenta à ses yeux. Ses deux enfants ne ne formaient plus qu'une masse informe de chair et d'os. Un porc, qui s'était introduit près d'eux, les avait à moitié dévorés.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour *Brochures* et *Renseignements* s'adresser:

A Saumur, maison LAN ET Cie, 18, rue Beaurepaire.

Médaille d'ARGENT, Exposition 1879
THYMOL-DORÉ
Recommandé par les sommités médicales pour l'Hygiène, l'Assainissement, Bains, lotions, toilette intime, etc. Le Flac. **2 fr.**
SAVON AU THYMOL-DORÉ
HYGIÉNIQUE ET CONSERVATEUR DE LA PEAU
THYMOLINE-DORÉ
POUDRE VELOUTÉE IMPALPABLE
Dépôt Général: 20, rue Richer, PARIS

BESSON, pharmacien, place de la Bilange, MURAY, chemisier de MM. les officiers de l'Ecole, rue Saint-Jean.

Ce qu'il faut savoir.

La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'**Anémie**, le **Rachitisme**, les **Dartres**, les **Eczémas**, la **Phthisie**, la **Goutte**, le **Cancer**, *etc., ont pour cause une altération du sang.*

Le **ROB LECHAUX**, *merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et iodurés du* **Cresson**, *de la* **Salsepareille rouge**, *du* **Quina** *et de l'éc. d'or. amères, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causes de maladies; détruit tous les restes des affections spéciales; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'apoplexie et la congestion.* — Le fl., **4** fr.; **6** fl. pour **1** cure, expédiés fo, **21** fr. *Dép. gén.* **LECHAUX**, Phien, *rue* Ste-*Catherine, 164,* **Bordeaux.** *Broch. intérte fo. Nombreuses attestations.*

Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.

SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, constipation, glaires, et autres farineux, occasionne l'effroyable morta-

flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root lité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Léon Peyclet, instituteur à Eynançes (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — Borrel, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « La Revalescière Chocolatée », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits Anti Diabétiques de Revalescière en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Gondrand; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

Etudes de Me LE BLAYE et de Me LAUMONIER, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 26 décembre 1880, à midi,

En l'étude de Me Le Blaye et par le ministère de Me Le Blaye et Me Laumonier,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 4,

Composée de cinq pièces, mansardes, écurie, remise, jardin et servitudes.

Mise à prix : 3,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser auxdits notaires. (738)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph Schrettenthaler, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE

OU A LOUER

BELLE MAISON

A Chouzé-sur-Loire,

Comprenant rez-de-chaussée, premier étage et vastes greniers, servitudes, cour, jardin et terrasse sur la Loire;

Le tout hors d'eau.

S'adresser au bureau du journal.

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à Me Chalet, huissier à Gennes, titulaire dudit office, soit à Me Bourasseau; huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON de COMMERCE

Située rue de la Petite-Bilange, 6, occupée par M. Paul Menager.

S'adresser à M. E. Delamare, négociant. (732)

M. DUVAUX prévient les fournisseurs de Varrains et autres qu'il n'aura pas, à l'avenir, à payer les dettes contractées par sa femme. (730)

A AFFERMER

LA MÉTAIRIE DE LA FORTIÈRE

D'une contenance d'environ vingt hectares,

Située à Montfort, près Doué.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. Hubert, régisseur de M. Victor Delavau, à Montfort.

N.-B. — L'entrée en jouissance aura lieu, au gré du preneur, le 1er novembre 1881 ou 1882. (766)

A VENDRE

Pour 200 francs,

PETITE VOITURE LÉGÈRE

A 4 roues et à 5 places.

S'adresser à M. Fournée-Chesneau. (774)

JOLI PETIT CHEVAL

A VENDRE

S'adresser au garçon d'écurie, hôtel de Londres, Saumur. (761)

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

Me AUBOYER, notaire à Saumur, **demande un petit clerc.**

MONTRES DE GENÈVE expédiées *franco*, au prix du *Gros*, contre mandat-poste :

Montres en métal, à partir de..	10	fr.
Remontoirs en métal, d° ..	14	»
Montres argent, d° ..	15	»
Remontoirs argent, d° ..	25	»
Montres en or, d° ..	56	»
Remontoirs en or, d° ..	72	»
Chaînes en tous genres.....	5	»

Envoi *franco*, sur demande, du catalogue complet. S'adresser à M. J. WIDOLFF, dépositaire, 20, rue de l'Echiquier, Paris. (733)

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par *M. Robbe*, docteur homœopathe, 80, *rue d'Amsterdam, à Paris.* Consultations de 2 heures à 6 heures et par correspondance. (Affranchir.)

ON DEMANDE A ACHETER

plusieurs **CUVES EN BOIS.**

S'adresser à la maison Ackerman-Laurance, à Saint-Florent. (723)

90, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY ✻

Croix de la légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations.

DÉPOT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

MALADIES DE POITRINE

ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la Farine Mexicaine. Cet aliment précieux FAIT DISPARAÎTRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La Farine Mexicaine, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la *Farine Mexicaine* est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La Farine Mexicaine est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, *M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.*

Dépôt à Saumur chez M. Gondrand, épicier, rue d'Orléans. (443)

PHOTOGRAPHIE ALSACIENNE

ANCIENNE MAISON DELPHIN

FRANCIS VOELCKER

Successeur.

PORTRAITS EN TOUS GENRES A PRIX RÉDUITS.

Tous les CLICHÉS de la MAISON DELPHIN SONT CONSERVÉS.

Collections de Vues d'Anjou et de Touraine.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris.

Pommade FONTAINE

LE POT : 2 FR.

Préconisée par les plus grands médecins de Paris : MM. Delzenne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longet, pour guérir rapidement les *dartres* et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les *rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorroïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps* (frictions légères chaque soir).

Salsepareille FONTAINE

LE FLACON : 5 FR.

Salsepareille alcaline et iodurée, dépuratif puissant contre la *scrofule*, le *rachitisme*, les maladies *dartreuses, syphilitiques*, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle : de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)

Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les *démangeaisons*. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.

Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.

GRAINE DE LIN TARIN

PRÉPARATION NOUVELLE *pour combattre* avec succès Constipations Coliques Diarrhées Maladies du foie et de la vessie

Exiger les boîtes en fer-blanc UNE CUILLERÉE A SOUPE MATIN ET SOIR DANS UN 1/4 DE VERRE D'EAU FROIDE

Marque de fabrique.

Prix de la Boîte : 1 fr. 30 c.

Dépôt chez M. ERNOULT, pharmacien à Saumur. (734)

PASTILLES GÉRAUDEL

AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION

LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON

RÉCOMPENSÉES par le Jury international

PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS

Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement, Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et en général toutes les affections contre lesquelles le Goudron est conseillé.

Très-utiles aux fumeurs, aux personnes qui fatiguent de la voix et à celles qui sont exposées, dans leurs travaux, à respirer des poussières ou des vapeurs irritantes.

L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'Étranger, prouve leur supériorité incontestable.

PASTILLES GÉRAUDEL — MARQUE DÉPOSÉE

PRIX DE L'ÉTUI : 1f50

VENTE EN GROS : A. GÉRAUDEL, PHARMACIEN DE 1re CLASSE à SAINTE-MÉNEHOULD (Marne)

DÉTAIL : Dans toutes les Pharmacies — Env. fcs contre mand.-poste

Dépôt à Saumur, chez M. Ernoult, pharmacien.

INHALATEUR-CIGARE Bte S.G.D.G.

DE MAGNES-LAHENS

pour l'aspiration des vapeurs de

GOUDRON

Seul mode pratique et rationnel.

Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.

DÉTAIL dans les principales Pharmacies

Très efficace contre les Oppressions, Enrouement, Asthme, Laryngites chroniques, etc. Excellent préservatif en temps d'épidémie. Utile aux fumeurs de tabac désireux de se corriger. Indispensable aux Chanteurs, Orateurs, Avocats.

On y fume le Goudron MAGNES-LAHENS à froid et à la manière du Camphre.

PRIX DE L'ÉTUI RENFERMANT GOUDRON, CIGARE ET ACCESSOIRES 1,50

GOUDRON MAGNES-LAHENS

POUDRE brevetée s. g. d. g.

Est au **Goudron** ordinaire ce que le papier **Rigollot** est à la **Moutarde**. Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson **IRRÉPROCHABLE** à 5 centimes le litre.

PRIX DE LA BOITE POUR 50 LITRES, 2,50. — DEMI-BOITE, 1,50

L'Inventeur MAGNES-LAHENS Pharmacien de 1re classe TOULOUSE (Hte-Gne) envoie FRANCO contre mandat-poste de 1,50 soit le Cigare, soit le demi-boîte de Goudron.

Dépôt à Saumur, chez M. Ernoult, pharmacien.

Le Journal des Tirages Financiers

(11e Année)

PARIS — *18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18* — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-Complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS

A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS

sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LEMAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné.